



La Région remet les OrdiLib' aux lycéens et apprentis des Hautes-Pyrénées



Lors de la remise OrdiLib' en 2012 © Frédéric Lancelot

Martin Malvy, président de la Région Midi-Pyrénées a donné le **coup d'envoi de la remise des OrdiLib'** pour l'année scolaire 2013-2014.

Lancé pour la 1^{ère} fois en France métropolitaine par la Région Midi-Pyrénées à la rentrée 2010, le dispositif OrdiLib' permet aux élèves entrant en seconde ou en première année de CAP ou Bac Pro **d'acquérir un ordinateur portable personnel** à des conditions privilégiées.

La Région Midi-Pyrénées a remis à compter du 26 novembre et jusqu'au 17 décembre 2013, les 9 000 OrdiLib' d'ores et déjà commandés par lycéens et apprentis. A ce jour, plus de 10 000 demandes ont été déposées.

Pour le département des Hautes-Pyrénées, entre le 27 novembre et le 16 décembre 2013, 748 OrdiLib' seront remis au nom de la Région aux lycéens et apprentis.

Les distributions se répartiront ainsi :

- **Mercredi 27 novembre, de 16h à 19h30**, aux jeunes du lycée de l'Arrouza à Lourdes
- **Jeudi 5 décembre, de 16h à 19h30**, aux jeunes du lycée Pierre Mendès France à Vic-en-Bigorre
- **Mardi 10 décembre, de 16h à 19h30**, aux jeunes du lycée Adriana à Tarbes
- **Lundi 16 décembre, de 16h à 19h30**, aux jeunes du lycée Jean Dupuy à Tarbes

L'opération est ouverte jusqu'au 12 janvier prochain. Après la phase principale des distributions, les prochaines livraisons auront lieu du 17 au 27 février 2014.

Le principe de cette mesure sociale, proposée par le président de Région en septembre 2010 pour la première fois en France : contribuer à **réduire la fracture numérique** chez les jeunes et favoriser leur accès aux technologies de l'information et de la communication. **La participation financière demandée aux familles est variable en fonction du quotient familial, allant de 25 € à 400 €.**

Cette année encore, l'objectif est atteint puisque 70% des demandes reçues concernent des familles ayant un revenu mensuel inférieur à 2 000 € (pour 2 parents et 2 enfants), ce qui représente une participation allant de 25 € à 110 € pour l'acquisition de l'OrdiLib'.

Depuis le lancement de ce dispositif, près de 35 000 ordinateurs ont été distribués par la Région qui y consacre 5.5 M€ par an.

[OrdiLib' : comment ça marche ?](#)

- Pour qui ?

Tous les jeunes qui entrent pour la première fois au lycée ou en apprentissage (en seconde ou en 1^{ère} année de CAP ou de Bac pro).

- **A quel prix ?**

6 tranches de **25 à 400 euros**, en fonction des revenus de la famille.

Quotient familial annuel	<i>Salaire mensuel estimatif sur la base d'une famille (2 parents-2 enfants)</i>	Participation familiale	Pourcentage des demandes pour 2013-2014
Inférieur à 3000€	< 833€	25 €	27.92%
3 000€ < QF < 4 800 €	833€ < S < 1 333€	55 €	17.93%
4 800 € < QF < 7 200€	1 333 < S < 2 000€	110 €	23.70%
7 200€ < QF < 9 600€	2 000€ < S < 2 666€	220 €	18.43%
9 600€ < QF < 12 000€ (1000€)	2 666€ < S < 3 333€	340 €	6.23%
QF > 12 000€	> 3 333€	400 €	5.79%

- Près de **30%** des commandes de familles dont les revenus sont **inférieurs à 830€ /mois**.
- Près de **70%** des commandes de familles dont les revenus sont inférieurs à **2 000 € /mois**.

- **Comment commander ?**

Les jeunes et leur famille ont indiqué leur intention d'acquérir leur ordinateur depuis le 3 septembre dernier via le site de la Carte Jeunes Midi-Pyrénées (nouveau de la rentrée 2012) : www.cartejeune.midipyrenees.fr. L'opération est ouverte jusqu'au 12 janvier prochain.

Téléchargez le visuel en pièce jointe (Crédits photo: Jean-Jacques Ader)